



La certification mise en œuvre par la Haute Autorité de santé a pour objet d'évaluer la qualité et la sécurité des soins dispensés et l'ensemble des prestations délivrées par les établissements de santé. Elle tient compte notamment de l'organisation interne et de la satisfaction des patients.

Il s'agit d'une procédure obligatoire.

La clinique Mirambeau a passé la certification V2014 en Septembre 2016 et a été certifiée en A.

La clinique a ainsi obtenu le plus haut niveau de certification délivrée par la Haute Autorité de santé, sans obligation ou recommandation d'amélioration.